Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le 08 SEP. 2026
ID : 057-245700695-20260903-D2026_135_SI-AR

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-135

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2513VEVM « Voirie - Escherange-Molvange – Volmerange-les-Mines - Pistes cyclables - aménagement qualitatif et de sécurité », notifié le 6 mai 2025, passé avec l'entreprise SIGNATURE à 57270 RICHEMONT, pour un montant de 19 930,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 de régularisation actant l'ajout de prestations supplémentaires, l'augmentation du montant initial du marché et la prolongation de la durée du contrat,

Vu que l'avenant n° 1 de régularisation est conclu sans nouvelle procédure de mise en concurrence, les travaux supplémentaires étant devenus nécessaires et un changement de titulaire étant impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les travaux réalisés dans le cadre du marché initial, au sens des articles L. 2194-1 et R. 2194-2 à R. 2194-4 du Code de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Un avenant n° 1 de régularisation au présent marché est conclu avec l'entreprise SIGNATURE à 57270 RICHEMONT dans le but de prolonger la durée du contrat, d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché de 17,21 % soit pour un montant de 3 430,00 € H.T.

Le montant total du marché après avenant n° 1 de régularisation est donc porté à la somme de 23 360,00 € H.T soit 28 032,00 € T.T.C..

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 3 septembre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président